

Hausse des tarifs d'électricité

Argumentaire face à l'annonce le 28 février 2006
d'une hausse de 5,3 % des tarifs d'électricité en avril 2006
avec un impact prévu de 5 à 8 \$ sur la facture mensuelle



Du point de vue de la lutte à la pauvreté, c'est une décision qui rend les pauvres plus pauvres et qui a pour effet d'augmenter les écarts de conditions de vie entre riches et pauvres en raison de l'impact sur le pouvoir d'achat.

C'est une décision qui fait payer aux plus pauvres les baisses d'impôt des plus riches qui, depuis 2000, manquent désormais aux finances publiques. En effet elle vient remplacer une formule de taxation progressive et directe, l'impôt, par une formule de taxation régressive et indirecte, la tarification.

La hausse est inacceptable de ce point de vue. Elle devient carrément odieuse quand on considère le contexte dans lequel elle est faite : on hausserait en avril les tarifs d'électricité au double du taux de l'inflation, alors qu'on n'a indexé qu'à demi les deux tiers des prestations d'aide sociale en janvier. La mesure de janvier était déjà discriminatoire puisqu'au même moment le gouvernement a indexé complètement le régime fiscal et les autres protections sociales. On se trouve à coincer les plus pauvres par les deux bouts.

L'impact est le suivant.

- ❑ **Pour les ménages à haut revenu**, ça ne fera pas de différence notable, parce qu'il y a les moyens de payer et possiblement de la surconsommation. Ça aura peut-être un effet dissuasif à la surconsommation et peut-être même pas.
- ❑ **Pour les ménages à faible revenu**, ça va paraître parce que l'argent est compté et qu'il n'y a pas de surconsommation¹. Pour les salariéEs à faible revenu qui n'ont pas eu d'augmentations salariales récentes, ça équivaut à une perte de pouvoir d'achat. Autrement dit, il va falloir se serrer la ceinture quelque part.
- ❑ **Pour les ménages à l'aide sociale**, c'est l'équivalent d'une baisse de prestation de 5 à 8 \$ par mois alors que la prestation de base, à 543 \$ par mois en ce moment, ne permet pas de couvrir ses besoins et perd constamment de sa valeur. C'est comme si on annulait complètement la demi-indexation de 6 \$ de janvier qui était déjà très injuste et discriminatoire. Le gouvernement a coupé environ 29 M\$ dans le pouvoir d'achat des personnes à l'aide sociale en janvier. Cette mesure vient récupérer indirectement de nouveaux millions.

C'est encore plus odieux quand on sait que le taux d'emplois mal payés est très élevé au Québec comme au Canada et que le pouvoir d'achat assuré par les prestations d'aide sociale a diminué de plus de 30 % depuis vingt ans. Avec 543\$ par mois, une personne ne peut pas arriver à couvrir ses besoins de base. Elle est à découvert et en déficit humain. À partir d'avril, elle va devoir couper de 5 à 8 \$ par mois quelque part dans le vital. La hausse de tarifs vient manger à elle seule la demi-indexation, déjà appauvrissante, alors que le coût de la vie augmente de toutes parts.

L'odieux s'accroît encore du fait que pendant les mêmes derniers vingt ans, les avoirs et les revenus se sont concentrés vers les ménages du cinquième le plus riche de la population qui ont profité à la fois des taux d'intérêt élevés dans les années 1980, de l'amélioration régulière de leurs conditions de revenus d'emploi et de placement ensuite ainsi que des baisses d'impôt importantes effectuées depuis 2000. Les familles du cinquième le plus riche de la population du Québec se retrouvent en 2006 avec l'équivalent net d'une prestation d'aide sociale de plus par année suite aux baisses d'impôt depuis 2000. La hausse des tarifs d'électricité entamera peu cet avantage.

¹ «Un ménage très frugal, qui n'a ni sècheuse électrique ni lave-vaisselle (et encore moins une piscine chauffée) et qui fait toute sa lessive à l'eau froide consomme tout près de 5 000 kilowatts-heure par année.» Stéphanie Lussier, Option consommateurs, communiqué du 28 février 2006.

► Il faut également considérer les aspects suivants.

- ❑ Les effets seront potentiellement encore plus importants en raison du fait qu'être pauvre, c'est souvent vivre dans des logements mal isolés dont les coûts de chauffage élevés sont répercutés directement dans la facture d'électricité ou indirectement dans le loyer. L'annonce arrive d'ailleurs un mois avant la fin de la période d'avis pour le renouvellement des loyers.
- ❑ Dans le cas des ménages qui n'ont pas de plan de paiement annualisé de l'électricité, l'impact sera beaucoup plus important que 5 à 8 \$ par mois dans les mois d'hiver et déséquilibrera d'autant les budgets.
- ❑ Le genre de coupure dans ses dépenses que peut faire une personne qui a 543 \$ par mois n'a que des effets pervers : se priver de nourriture, de médicaments, déménager, geler davantage ? L'impact sur la mauvaise santé sera direct. L'autre choix est de s'endetter en retardant des paiements, en accumulant des frais d'intérêt élevés et un stress multiplié par l'impossibilité de résoudre la situation. L'impact sur la mauvaise santé sera tout aussi direct.
- ❑ Rien n'est annoncé pour compenser chez les plus pauvres la hausse annoncée, même si celle-ci s'applique à des personnes qui sont encore plus à découvert depuis janvier. Cela démontre, avant même de connaître les mesures du budget 2006-2007, qu'il faut faire très attention à la propagande actuelle sur le paiement de la dette. Certains préconisent notamment de la payer par des hausses de tarifs ou de taxes compensées pour les plus pauvres. On voit que l'argument de la compensation n'est pas sérieux et que c'est juste une manière de faire passer l'idée. Il faut aborder cette hausse de tarifs comme un avertissement qu'il ne faut pas laisser le gouvernement empirer une situation d'une main en annonçant qu'il l'améliorera de l'autre main.
- ❑ Une hausse de tarifs d'électricité, ce n'est pas une mesure qui se compense facilement pour les ménages à plus faibles revenus. On ne peut tout de même pas faire deux classes de compteurs d'électricité. Alors la seule façon de la compenser, c'est par l'amélioration des revenus, soit l'amélioration des salaires et des protections sociales, dont l'aide sociale. Ce qui suppose une approche globale des décisions qui modifient les conditions de vie.
- ❑ Cette hausse de tarif est une forme de taxation brutale parce que totalement régressive, i.e. insensible à la valeur du dollar dans le revenu. Elle vient remplacer la taxation progressive, i.e. proportionnelle à la valeur du dollar dans le revenu, que permet l'impôt, en perte de vitesse depuis 2000. Le gouvernement prend ainsi davantage ses revenus à même les conditions de vie des plus pauvres.
- ❑ La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* impose d'améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, avec et sans emploi, et de réduire les inégalités qui nuisent à la cohésion sociale. Nous sommes devant une mesure contraire.
- ❑ Les articles 19 et 20 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* imposent aux ministres concernés de prendre en considération l'impact de leurs choix et décisions sur la situation économique et sociale des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Quelle est l'action de la ministre responsable de cette loi, du ministre des Finances et du ministre des Ressources naturelles pour y voir dans ce cas-ci ? Où sont les avis sur l'impact de cette mesure ?
- ❑ Cette annonce ravive l'urgence d'exiger la pleine indexation, rétroactive non seulement au 1^{er} janvier de cette année, mais au 1^{er} janvier 2005, de l'ensemble des prestations d'aide sociale.

S'objecter devant une mesure qui met les gens dans le rouge

En conséquence, le Collectif recommande aux citoyenNEs et aux groupes de s'objecter à la mesure annoncée. Il faut réclamer du gouvernement qu'il garantisse l'amélioration des revenus et conditions de vie des plus pauvres et qu'il applique systématiquement une approche de réduction des écarts entre riches et pauvres dans ses décisions.

Une manière de marquer l'objection est de porter le carré rouge. Une épinglette lancée le 2 février dernier par le Collectif lors de la consultation prébudgétaire du ministre des Finances est disponible pour le faire. Cette épinglette donne une troisième vie à la campagne du carré rouge, lancée par le Collectif à l'automne 2004 et reprise par le mouvement étudiant à l'hiver 2005. Elle est formée d'un carré rouge qui signifie l'objection aux mesures qui mettent les gens dans le rouge et de trois feuilles vertes qui représentent la volonté de proposer les pas qui conduisent vers un Québec sans pauvreté. On peut se la procurer auprès du Collectif et de ses groupes membres.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040

Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : collectif@pauvrete.qc.ca Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

Version du 1^{er} mars 2006